

## A propos de la divagation des chiens



La mairie reçoit de nombreuses protestations au sujet de la divagation de chiens au Quartier des Iles Bretonnes.

Le Maire rappelle aux propriétaires de chiens qu'il est de leur devoir et de leur responsabilité de respecter les règles de sécurité (chiens errants ou dangereux), de civilité (gêne causée par les aboiements) et d'hygiène (ramasser les déjections animales).

Est considéré en état de divagation tout chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître ou qui se trouve hors de portée de voix de celui-ci. De même, tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

Selon le Code de la Santé Publique, les cris d'animaux sont considérés comme des bruits de comportement et peuvent être sanctionnés par une contravention de troisième classe.

Le Maire rappelle que, dans le cadre de son pouvoir de Police et afin de veiller au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques, il peut ordonner la capture des chiens divagants ou dangereux. La mairie a dans ce but souscrit un contrat avec la société SA CHENIL SERVICE, dont les frais de fourrière, de tatouage, de vaccination et de soins vétérinaires seront à la charge du propriétaire au moment de la restitution de l'animal.

Les tarifs appliqués seront de 81 euros de frais de fourrière. La non-reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal ; le contrevenant est passible d'une amende de 30.000 euros et de 2 ans d'emprisonnement. L'animal est alors cédé gracieusement à une Association de Protection Animale ou euthanasié dans un délai de 12 jours minimum, si déclaré non-adoptable sur le plan sanitaire.

Afin de garantir la tranquillité de la population et faciliter une bonne cohabitation, il serait dans l'intérêt général que les propriétaires de chiens prennent les mesures nécessaires pour remédier à ces problèmes.

## Cérémonie de Citoyenneté

Ils ont pour point commun d'être nés entre Avril 1990 et Février 1991 et de résider dans la commune.

Dimanche 3 Mai, ils étaient une quarantaine à être conviés à la cérémonie de la citoyenneté organisée par la mairie. Une quinzaine de jeunes citoyens a reçu sa carte d'électeur et le «livret du citoyen» qui accompagne cette remise.

«Cette cérémonie solennelle démontre l'importance du droit que vous venez d'acquérir avec votre majorité. Voter c'est exprimer un choix, c'est être responsable» a exprimé le maire dans son allocution.



## Plan National Canicule

Dans le cadre du Plan National Canicule, les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes âgées de 60 ans reconnues inaptes au travail et les personnes adultes handicapées sont invitées à se présenter en mairie pour remplir un formulaire destiné à les recenser et à connaître leurs besoins durant cette période.

Cette inscription volontaire et facultative sera répertoriée dans un registre nominatif confidentiel qui permettra une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie : 02.96.87.40.40

## Nouveaux tarifs : cantine et garderie

Conformément à nos engagements de Mars 2008, nous allons, à partir de la rentrée scolaire, introduire des aliments d'origine biologique (légumes, féculents, fruits et pain). Voici les nouveaux tarifs de la cantine pour les écoles publiques :

Enfants de Léhon et Tréilvan	3.06 €
Enfants hors-communes	4.80 €
Adultes	4.80 €

Voici les nouveaux tarifs de garderie périscolaire pour la rentrée :

1 enfant : prix de la 1/2 heure/enfant	0.74 €
1 enfant : prix de 1 heure/enfant	1.48 €
2 enfants : prix de la 1/2 heure/enfant	0.64 €
2 enfants : prix de 1 heure/enfant	1.28 €
3 enfants : prix de la 1/2 heure/enfant	0.54 €
3 enfants : prix de 1 heure/enfant	1.08 €



## Puits et Forages

Nouvelles dispositions réglementaires. Décret n°2008-652 du 2 juillet 2008 – 2 arrêtés du 17 décembre 2008

Tout prélèvement, puits ou forage réalisé à des fins d'usage domestique de l'eau fait l'objet d'une déclaration auprès du maire de la commune concernée.

Ainsi tout nouvel ouvrage réalisé après le 1<sup>er</sup> janvier 2009 doit désormais être déclaré au plus tard un mois avant la réalisation des travaux.

Concernant les ouvrages existants au 31 décembre 2008, ils devront être déclarés avant le 31 décembre 2009.

La déclaration devra être réalisée en remplissant le formulaire annexé au premier arrêté du 17 décembre 2008, en reprenant les caractéristiques essentielles de l'ouvrage de prélèvement ainsi que des informations relatives au réseau de distribution de l'eau prélevé. Ce formulaire doit être déposé en mairie de la commune concernée et est téléchargeable sur le site du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire :

[www.environnement.gouv.fr/article.php?id\\_article=4240](http://www.environnement.gouv.fr/article.php?id_article=4240) ou à retirer à la mairie.

## Les résultats du recensement

L'enquête de recensement s'est à nouveau déroulée dans notre commune début 2009. En voici les résultats :

1301 logements dont :

- 1173 résidences principales
- 110 logements occasionnels ou résidences secondaires ou vacants
- 18 logements non enquêtés



## Léhon en chiffres

- Population INSEE : 3020 hab
- Superficie : 473 ha
- Longueur de voirie : 30191 m
- Nombre de logements sociaux : 324

## Agenda culturel

> Du 6 juillet au 30 août • Abbaye (2<sup>ème</sup> étage)

Exposition **A la Table des Moines**  
L'alimentation monastique du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle

> Du 7 juillet au 4 août • Abbaye (Salle Noël Mars)

Exposition **Art dans les Cités**  
Regards des Peintres Tchèques sur les cités d'art de Bretagne

> Le 1<sup>er</sup> août à 20h30 • Eglise Abbatiale  
Concert **Orchestre de Chambre de Heidelberg**

> Le 18 août à 20 h • Eglise Abbatiale  
Spectacle Opérette et comédie musicale **L'Heure exquise**

> Le 22 août à 20h30 • Abbaye (Réfectoire des Moines)  
Concert de Harpe par **Lydwen**

> Du 4 au 27 septembre • Abbaye (2<sup>ème</sup> étage)  
Exposition Art contemporain **Et...Rance**

> Du 11 au 13 septembre • Abbaye (Salle Noël Mars)  
Exposition **Peinture sur Porcelaine**

> Du 19 au 20 septembre • Abbaye (Salle Noël Mars)  
Exposition **Cartonnage et encadrement d'art**

> Les 19 et 20 septembre • Abbaye et Château  
Visites guidées **Journées européennes du Patrimoine**

> Le 18 octobre à 16h30 • Eglise Abbatiale  
Concert **Chorale Musicalement Votre**



# Léhon



Lettre d'Information

N° 1 • Juillet / Août 2009

## Edito

Le bulletin municipal est un élément fort de communication pour les élus et les associations. L'équipe qui le prépare y met beaucoup d'énergie. Nous y sommes très attachés car il est le témoin de la volonté de toute l'équipe de renforcer le lien avec vous. Avec cette nouvelle lettre d'information, nous communiquerons plus fréquemment.

Un autre chantier de la commission communication : le site internet. Vous pourrez accéder facilement à de nombreuses informations, redécouvrir votre commune et peut-être la voir sous un jour nouveau. Vous pourrez également redécouvrir les richesses de notre patrimoine et vous remémorer l'histoire de notre commune. Le site se verra aussi informatif que possible. Notre objectif est de servir au mieux les internautes qui le visiteront. C'est en fin d'année qu'il sera mis en ligne.

En attendant, nous vous souhaitons une bonne lecture de cette première lettre d'information ainsi que de bonnes vacances.

Corinne SALMON-GAUTHIER  
Adjointe chargée de la communication

## Horaires d'ouverture de la Mairie

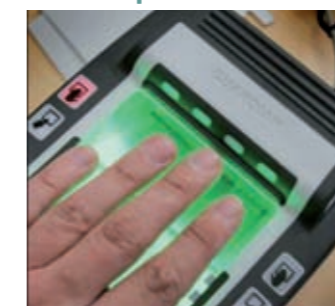
Lundi : 8h > 12h • 15h > 19h  
Mardi : 8h > 12h • 15h > 17h  
Mercredi : 8h > 12h  
Jeudi : 8h > 12h • 15h > 17h  
Vendredi : 8h > 12h • 15h > 17h

Lettre d'Information de Léhon  
N°1 • Juillet / Août 2009  
Directeur de la Publication : Léo CARABEUX  
Photographies : Claude PICARDA  
Corinne SALMON-GAUTHIER  
Impression : Imprimerie de l'Horloge • Lanvallay  
Tirage : 1500 exemplaires  
Imprimé sur papier recyclé

## En route vers le biométrique

Exit le passeport électronique, place au biométrique. Depuis le 22 juin, la Mairie de Léhon ne délivre plus de passeport. Il faut s'adresser à la Mairie de Dinan. Revue de détails.

### C'est quoi ?



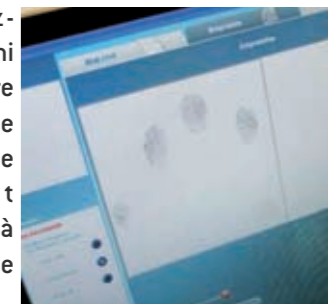
Le passeport biométrique est un document de voyage individuel contenant une puce électronique avec deux empreintes digitales, la photo et les renseignements d'état civil numérisés du demandeur.

Le passeport biométrique est un document de voyage individuel contenant une puce électronique

- Timbre fiscal
- Certificat de nationalité (pour les personnes qui ne sont pas nées en France ou qui n'ont pas au moins un parent français)

### La démarche

Présentez-vous muni de votre dossier\* de demande de document complété à la mairie de Dinan.



Vous serez ensuite averti de la disponibilité de votre passeport, en mairie. Il vous sera remis après vérification d'empreintes. Aucune procuration ne sera donc acceptée.

Ces données sont infalsifiables. Ce passeport est valable 10 ans pour un majeur et 5 ans pour un mineur.

\* dossier à retirer à la Mairie de Dinan

### Combien ça coûte ?

- pour une personne majeure : 88 €
- pour les jeunes de 15 à 18 ans : 44 €
- pour les enfants de moins de 15 ans : 19 €

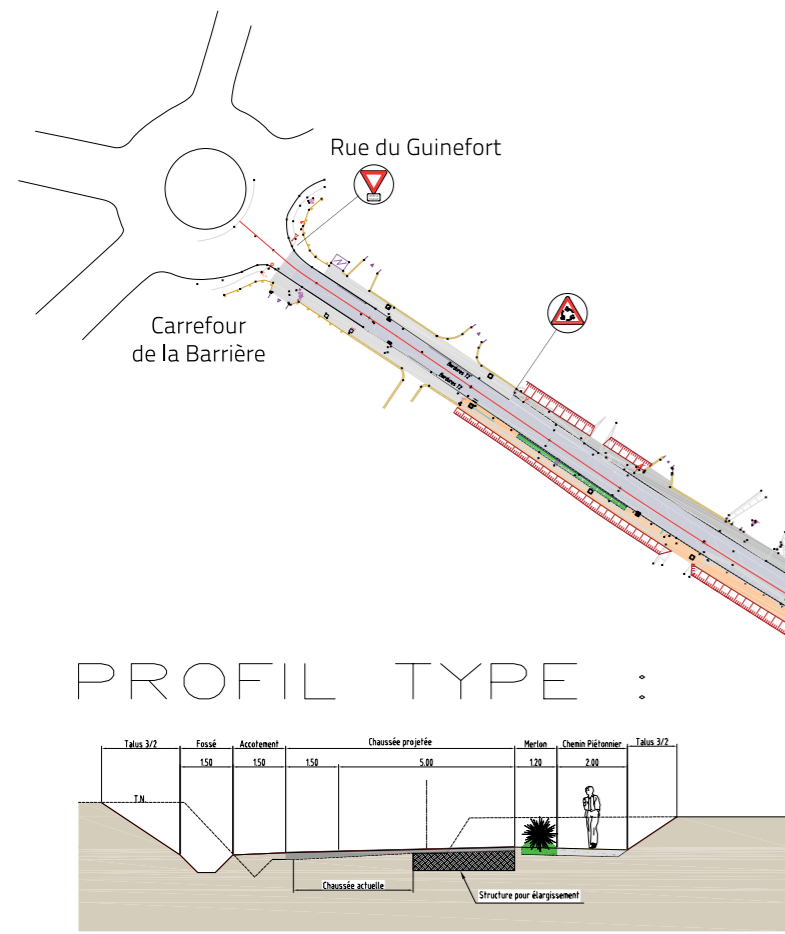
### Quels sont les éléments à fournir ?

- Copie intégrale de l'acte de naissance
- 2 photos d'identité aux normes du Ministère de l'Intérieur (photos à fournir, la Mairie de Dinan ne disposant pas d'appareil photo)
- Justificatif de domicile
- Ancien passeport et photocopie de la carte d'identité valide

### Dates à retenir

- > Les 5 et 6 sept. • Salle Omnisports de Dinan Forum Sports et Associations
- > Les 7 et 8 sept. • Salle du Clos Gastel  
Don du sang
- > Les 11 sept. • De passage sur la Commune  
Randonnée itinérante de l'Association des Paralysés de France
- > Le 12 sept. • Route de Calorguen  
Passage de la Ronde du Pays de Dinan
- > Le 13 sept. • Salle du Clos Gastel  
Tournoi régional de Bridge
- > Le 19 sept. • Dinan  
15<sup>ème</sup> édition du Défi du Jerzual
- > Le 27 sept. • Parking de la Mairie  
Vide-grenier de l'association paroissiale

- > Le 27 sept. • Sur la commune  
Virade de l'Espoir de Trélat
- > Le 10 oct. • Salle du Clos Gastel  
Bal et concert Country
- > Le 18 oct. • Eglise Abbatiale  
Fête de la Saint-Magloire avec concert de la chorale Musicalement votre
- > Les 7 et 8 déc. • Salle du Clos Gastel  
Don du sang
- > Le 31 déc. • Salle du Clos Gastel  
Réveillon de la Saint-Sylvestre
- > Les 19 sept., 10 oct., 11 nov., 5 et 19 déc. • Salle du Clos Gastel  
Loto



### Fleurissement



Dans la catégorie des communes de 3 001 à 5 000 habitants, Léhon a obtenu pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, le 1<sup>er</sup> prix du Pays Touristique de Dinan. De même, la commune de Léhon s'est vu attribuer le 2<sup>ème</sup> Prix du Comité Départemental du Tourisme.

### Aménagement de l'entrée du Bourg

Les travaux sont maintenant terminés. Le chemin qui monte au Château a été mis en lumière. Dans le cadre du développement durable, la municipalité a opté pour 13 bornes électriques basse tension de 70 watts chacune.



Parallèlement à ces gros chantiers nous continuons l'entretien de notre voirie communale.

- Cité du Clos Gastel
- Haut de Clermont
- Domaine de Clermont
- Rue de la Petite Nourais
- Quartier des Iles Bretonnes
- Rue de la Nourais
- Rue du Guinefort

Tous ces secteurs bénéficieront d'un aménagement tel que réfection de places de parking, matérialisation au sol de trottoirs ...

- Avenue mise en double sens
- Piste cyclable

# Aménagement de l'Avenue du Saint-Esprit

**1<sup>ère</sup> tranche** Elargissement de la voie et passage des différents réseaux

Que l'on soit piéton ou cycliste, rejoindre le quartier du Clos Gastel depuis Saint-Suliac est affaire délicate. Du moins peu rassurante.

La Municipalité a donc tenu à aménager cette avenue, projet inscrit au Plan Local d'Urbanisme. Depuis Saint-Suliac 1 km de voirie va être revu.

Ce nouvel aménagement permettra une circulation mieux paragée, à la fois rapide et fluide pour les véhicules et les 2 roues, et plus sécurisée pour les piétons. Les travaux seront réalisés en 2 étapes:

- 1<sup>ère</sup> phase, de Septembre à Octobre 2009 : travaux SDE pour effacement des réseaux
- 2<sup>ème</sup> phase, de Mars à Mai 2010 : travaux de voirie par la société Even

Le coût total de l'opération est de 249.611.90 € HT, soit 298.535.83 € TTC dont 33.256 € d'aide financière du Conseil Général des Côtes d'Armor.

	Talus de la future emprise		Béton désactivé ou autre
	Fossés projetés		Enrobés 0/10 sur chaussée
	Merlon en terre		Enrobés 0/6 sur trottoirs
	Axe de la future chaussée		Bicouche Couleur
	Bordures T2 béton Granité		Espaces végétalisés en bordure de voie
	Bordures P1 béton Granité		Accotement en 0-31,5 Type B
	Caniveaux CC1 Béton Granité		Potelets en bois
	Réseau des eaux pluviales projeté		
	Réseau des eaux pluviales existant		

